

RAPPORT DE MISSION D'OBSERVATEUR

Océan	Indien
Nom Observateur	Quemin
Nom Thonier	Franche Terre
Date début / fin de la marée	30 mars 2015 / 18 mai 2015



OI_20150311-20150329_QUEMIN_SAPMER_FRANCHETERRE

Partie 1



Sommaire

1. Informations générales	page 4
2. Caractéristiques succinctes du thonier	page 4
3. Bilan global de la marée	page 4
3.1. Stratégie de pêche	page 4
3.2. Calendrier des captures	page 4
3.3. Nombre de calées selon le type d'association	page 5
3.4. Utilisation des DCP	page 6
4. Captures et rejets de thons selon le type d'association	page 7
4.1. Captures de thon	page 7
4.2. Rejets de thon	page 8
4.3. Fréquences des tailles (thons)	page 9
5. Captures accessoires	page 10
5.1. Liste des espèces	page 11
5.2. Résultats par groupe d'espèces	page 12

Information générale

Le présent rapport est une synthèse du travail réalisé lors d'un embarquement sur le Franche Terre dans l'océan Indien du 30 mars au 18 mai 2015 sous le commandement de Grégory Garo.

Le travail effectué s'inscrit dans le cadre du « Programme national pluriannuel de collecte de données de base » mis en œuvre par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture et dont le volet Pêche thonière tropicale est réalisé sous la responsabilité scientifique de l'IRD et sous la responsabilité technique de la société « Oceanic Développement » basée à Concarneau.

La collecte d'information a été faite à l'aide des cinq types de formulaires fournis :

- Formulaire A, paramètres de route et environnement : informations sur la position du bateau fournies par l'ordinateur de navigation ou divers autres appareaux, autres informations demandées fournies par le capteur de température, l'anémomètre, le loch, etc.... Les données sur l'activité autour du bateau (bateaux alentours et métiers pratiqués) sont fournies par l'observation aux jumelles et les radars.
- Formulaire B, caractéristiques de la pêche : les informations sur l'estimation du banc, son épaisseur et sa profondeur ont été données par le capitaine et son second, surtout à partir de la lecture du sonar latéral qui a été utilisé de manière constante, et parfois du sondeur lorsque le poisson se trouve sous le bateau. Le sonar latéral a ici une importance considérable et est toujours utilisé en cas d'observation d'un système. Les données sur les captures ont surtout été obtenues auprès du chef d'usine.
- Formulaires C1 et C2, échantillonnages de taille pour les thonidés et les espèces associées.
- Formulaire D, caractéristiques des objets flottants rencontrés.
- A ces formulaires s'ajoutent les formulaires E1 et E2 pour le protocole Mammifères marins et le fichier navires qui rend compte de l'observation de navires en mer.

Caractéristiques succinctes du thonier

Au sein d'une flotte actuellement de 8 thoniers pêchant dans l'océan Indien et appartenant à l'armement SAPMER, le Franche Terre est un navire d'une longueur de 89.40 mètres pour une largeur de 14.51 mètres. La capacité de ses cuves permet de congeler environ 40 tonnes de poissons.

Construit en 2009 à Concarneau, l'équipage de ce navire est composé de 34 hommes de 4 nationalités différentes (française, malgache, ivoirienne, indonésienne). S'y ajoute une équipe de 5 EPE (Equipe de Protection Embarquée), appartenant à la Marine mais les contrats cessent cette année pour faire venir des agents privés.

Les caractéristiques détaillées et appareaux de pêches sont présentés en annexe 1.

Bilan global de la marée

La prospection a eu lieu sur une zone plutôt large, 7 zones ont été prospectées : Iles Eparses, Madagascar, les Comores, Mayotte, les Seychelles, la Tanzanie et les eaux internationales.

Le calendrier des opérations est détaillé en annexe 2.

Stratégie de pêche

Pour cause de problème technique, le bateau avait dû rentrer à quai au bout de 3 semaines et non 5 pour la première marée, la deuxième marée a donc duré 7 semaines. La distance totale parcourue est de 8704 milles pour une marée de 52 jours dont 27 jours en pêche effective et 4 jours à quai (les 4 derniers jours de la marée). Cela représente donc 26 jours de pêche sur 48 jours de prospection, il y a donc 54 % des jours en mer où il y a eu pêche. Cela représente 181 milles par jour. Sur toute la marée, le navire a fait route toute la nuit ou la majeure partie de la nuit à plusieurs reprises.

Le capitaine de pêche a fait route vers ses balises, et a noté les zones de pêche d'autres capitaines avec qui il était en contact régulier (SAPMER et CFTO). Ce faisant, il a orienté sa trajectoire en fonction des observations de ses vigies (balbaya, sardara, « volaille »). Il y a eu d'assez longues périodes creuses sans pêche, pour cause de manque de DCP selon les officiers en passerelle. Du 6 avril au 20 avril, la période semble assez favorable à la pêche, puisque on compte au moins une calée par jour sauf le 17 avril et seulement 1 coup nul. Par contre dès le 21 avril la période est marquée par plusieurs journées consécutives sans pêche. On dénombre au total 3 coups sur banc libre, dont un positif, et 31 coups sur épaves, dont seulement 3 négatifs. On est donc à 8.8 % de calées sur banc libre (pour rappel on était à 38 % pour la marée 1).

Sur cette marée, il y a eu un nombre assez important de rejets de thonidés. On a en effet une majorité de calées sur banc objet, en outre il apparaît que les thons capturés formaient un maillage dense dans le filet d'individus de petite taille, rejettés pour une faible part parce qu'impropres à la consommation, et pour une plus importante part à cause de leur taille peu ou pas commercialisable. Il est pour cette marée plus difficile de capturer de gros individus.

Le capitaine de pêche a estimé la capture totale de thon au cours des deux marées à 680 tonnes. On est selon les chiffres du livre de bord à **678 tonnes** (391 tonnes pour la deuxième marée) de thon commercialisables. N'ayant pas assisté à la débarque, je ne peux me fier qu'à mes chiffres (ceux du livre de bord) et n'ai aucune idée de la part « déchets » (thons trop petits) non commercialisable. Sur 48 jours de prospection, cela représente **8.14 tonnes par jour en moyenne**, soit la moitié de la moyenne obtenue lors de la première marée. Selon le capitaine, la pêche devient rentable à partir de 15 tonnes de thon par jour. La marée a donc été peu productive. Les raisons évoquées sont nombreuses : méconnaissance de la migration de thon, manque de DCP à exploiter, concurrence avec les autres armements qui ont davantage de DCP.

Calendrier des captures

Au regard de la figure 1, les meilleurs tonnages de la marée ont été réalisés le 15 avril (65 tonnes en 2 calées) et le 19 avril (48 tonnes en 2 calées). On compte 29 coups positifs sur 34, ce qui correspond à **85 % de coups positifs au total**.

La plupart des journées de pêche font 1 calée (19 jours concernés), et seule la journée du 9 mai permet de faire 3 calées. Deux tendances sont visibles : du 4 au 20 avril, la pêche est régulière et semble au moins fructueuse, alors qu'après cette date, la pêche est beaucoup moins prospère. La première période correspond à la présence du bateau dans le Canal du Mozambique, tandis qu'après le 20 avril, le bateau retourne aux Seychelles et dans les eaux internationales, qui semblent beaucoup plus pauvres en thons à cette période.

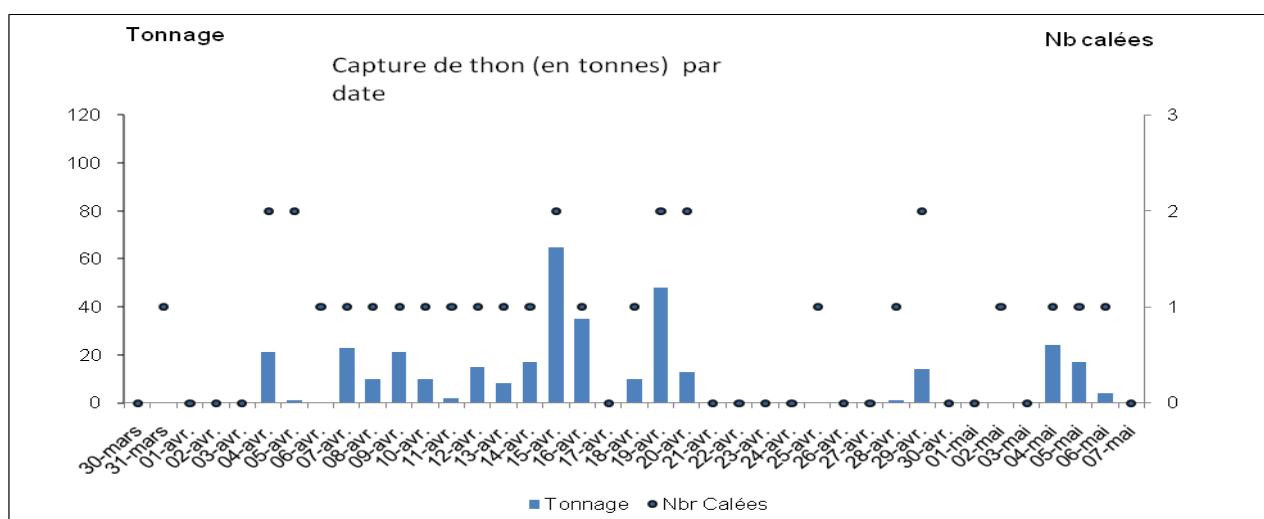


Figure 1. Calendrier des captures au cours de la marée 1 du Franche Terre

Nombre de calées selon le type d'association

Le tableau 1 présente la répartition des calées pendant la marée en fonction du type d'association et en distinguant les coups positifs des coups nuls ainsi que les coups de senne donnés sur banc libre de ceux donnés sur épave.

Tableau 1. Répartition des calées au cours de la marée.

Période	Sous banc libre	Avec baleine(s)	Avec requin baleine	Sous épaves	Total
Coups positifs	1	0	0	28	29
Coups nuls	2	0	0	3	5
Total	3	0	0	31	34

34 calées ont été réalisées au cours de cette marée.

Ce total a été réalisé sur 2 types d'associations (banc libres et épaves), avec une majorité de coups de senne sur les épaves qui représentent 90 % de la totalité.

Les tonnages pêchés par calée varient de 1 tonnes à 37 tonnes pour les calées sur épaves (avec trois calées nulles), avec une moyenne de 12.4 tonnes par calée, et de 1 à 18 tonnes pour les calées sur banc libre (avec 2 calées nulles), avec une moyenne de 4.75 tonnes par calée. Pour les calées sur épaves, le tonnage moyen de capture est similaire à la première marée, mais il est très inférieur à la première marée pour la pêche sur banc libre.

Il n'y a que 10% de coups nuls sur épave pour cette marée, mais on a 2 coups nuls sur les 3 sur banc libre. La figure 3 montre la répartition des coups nuls et positifs en fonction du type d'association.

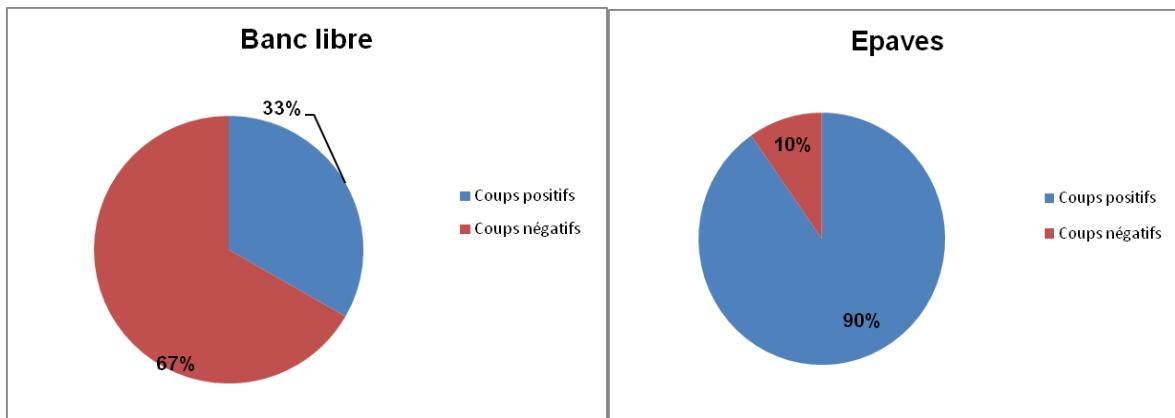


Figure 2. Répartition des coups nuls et positifs en fonction du type de pêche.

Utilisation des DCP

Le tableau 2 dresse le bilan du nombre d'objets flottants visités en fonction de leur catégorie en précisant s'ils ont simplement été visités ou s'ils ont fait l'objet d'une calée. **Ce tableau est un récapitulatif pour les deux marées.**

Les Dispositifs de Concentration de Poissons sont principalement représentés par radeaux balisés avec un recensement de 115 sur 164 au total (Tabl. 2).

Plusieurs transferts de balises, notamment avec des balises espagnoles.

Type de DCP	Nb visités	Nb pêchés	Nb mis à l'eau	Nb visités puis renforcés avec un radeau	
6 - Radeau balisé en dérive (bamboo et filet)	80	31	5	3	119
3 - Arbre (ou branche)	26	4	0	0	30
99 - Autre (à préciser dans les notes)	1	2	0	0	149
11 - Cordage, câble	5	2	0	0	7
22 - Radeau écologique non maillant (lors de la mise à l'eau). A décrire en notes	0	0	3	0	3
16 - Radeau ou bouée en dérive	3	1	0	0	10
1 - Tas de paille	0	1	0	0	1
	115	41	8	3	167

Tableau 2. Nombre de DCP visités (avec et sans pêche) et mis à l'eau

Remarque : Après avoir commis l'erreur de ne pas clôturer ma marée pour en commencer une nouvelle, il m'a été impossible de tronquer ma marée en deux. Le tableau ci-dessus s'représente donc l'ensemble des DCP pour les deux marées, soit 164 DCP.

Captures et rejets de thons selon le type d'association

Captures de thon

Sur cette marée le Franche Terre a capturé 391 tonnes de thons (Tabl. 3 et Fig. 4), représentées à hauteur de 51% d'albacore, 44 % de listao et 5% de patudo.

Les calées sur épaves représentent la majorité du tonnage mis en cuve, avec 184.1 tonnes de thons pêchés soit 85 % de la capture totale. Sur ce type d'association, l'espèce présente en majorité est le listao avec 126 tonnes, soit 68 % de la capture sur épave.

Les calées sur banc libre sont principalement représentées par des captures d'albacore avec 90 tonnes pêchées soit 87 % de la capture sur ce type d'association.

Tableau 3. Répartition des captures de thons (en tonnes) par espèce et par association

Captures	YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	Total
Bancs libres	18	0	0	1	0	19
Mysticètes (rorquals)	0	0	0	0	0	0
Requins baleines	0	0	0	0	0	0
Épaves	209	150	13	0	0	372
Total	227	150	13	1	0	391

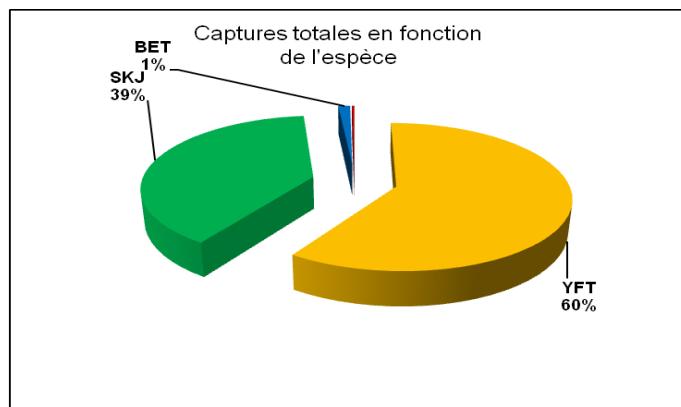
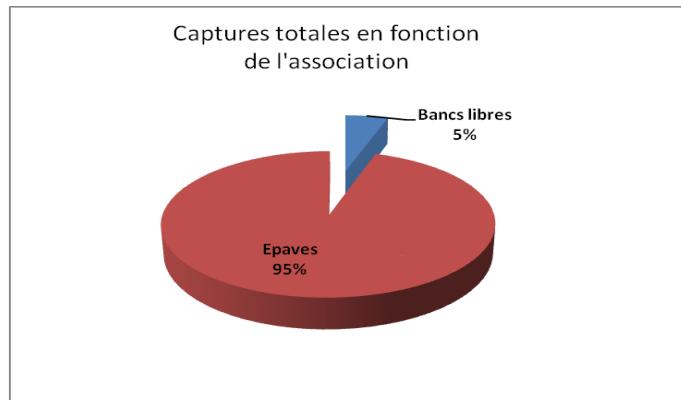


Figure 4. Composition des captures de thons par associations et par espèces.

Rejets de thon

On totalise **9.896 tonnes de rejets** de thons sur cette deuxième marée.

Les rejets de thonidés sur cette marée ont eu lieu pour plusieurs raisons :

- Rejets de thonidés impropre à la consommation et de trop petite taille : 9.677 tonnes des trois espèces (Albacore, Listao, Patudo) ont fait l'objet de rejets au cours de la marée (Tabl. 4 et Fig. 6). C'est la quasi-totalité des rejets.
- Rejets « autres espèces de thonidés » : 219 kg, les espèces n'étant pas commercialisables.

Tableau 4. Thonidés rejetés (en tonnes) par espèce et par association

Rejets	YFT	SKJ	BET	KAW	FRI	Total
Bancs libres	0,308	0,127	0	0	0	0,435
Epaves	5,849	3,174	0,219	0,02	0,199	9,461
Requins baleines	0	0	0	0	0	0
Mysticètes	0	0	0	0	0	0
Total	6,157	3,301	0,219	0,02	0,199	9,896

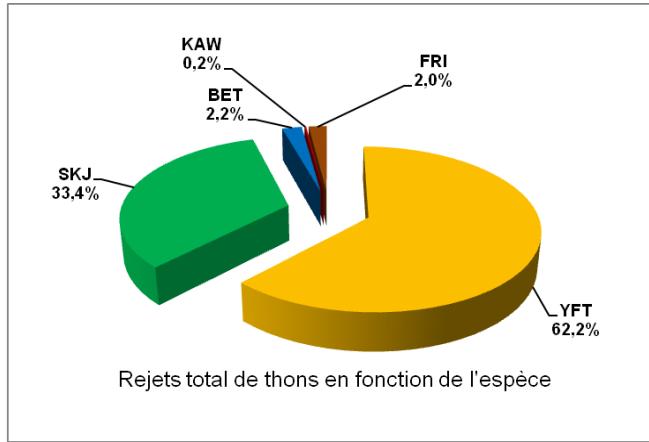


Figure 5. Composition des rejets de thons (en tonnes) par espèces.

Fréquences des tailles (thons)

La figure 6 représente la distribution en tailles des espèces de thons rejetées au cours de la marée.

- Albacore avec 692 individus mesurés : les tailles varient entre 28 et 55 cm, avec un pic de fréquence à 35 cm. La longueur moyenne est de 35.4 cm.
- Listao avec 431 individus mesurés : les tailles varient entre 29 et 52 cm, avec un pic de fréquence à 34 cm. La longueur moyenne est de 35.9 cm, ce qui est une différence marquée avec les échantillons (peu nombreux) de la première marée 33.5 cm.

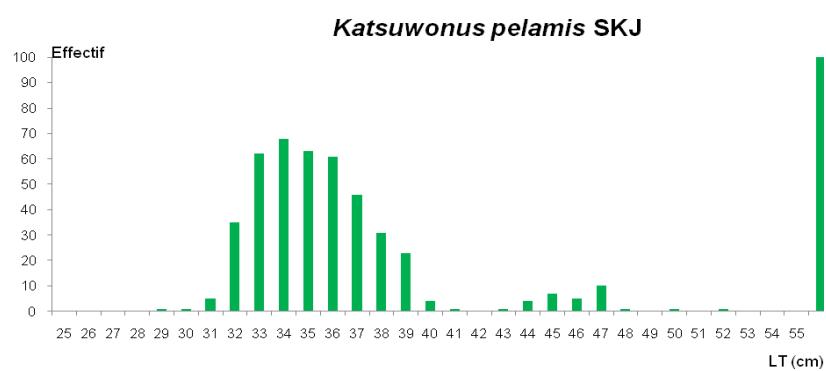
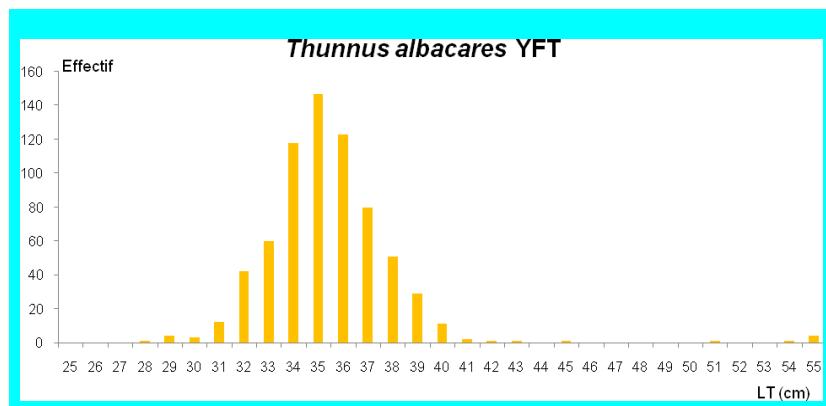


Figure 7. Distribution en tailles des rejets de Thonidés.

Captures accessoires-

Liste des espèces

Le Tableau 6 dresse la liste des espèces accessoires pêchées au cours de la marée, en distinguant celles qui sont sur banc libre de celles qui sont sur épave et en indiquant pour chaque espèce le nombre de calées où elle a été capturée.

Tableau 6. Nombre d'individus composant la capture accessoire, selon le type de calée par groupe.

Nom latin	Nom commun	CODE	Banc libre	Banc sur épave
Tortues				
<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée	TTH		2
	Tortue verte			2
Poissons porte-épée				
<i>Makaira nigricans</i>	Marlin bleu	BUM		2
<i>Makaira indica</i>	Marlin noir	BLM		2
Requins				
<i>Carcharhinus falciformis</i>	Requin soyeux	FAL		112
Autres poissons				
<i>Coryphaena hippurus</i>	Daurade coryphène	DOL		212
<i>Elagatis bipinnulata</i>	Comère saumon	RRU		401
<i>Decapterus macarellus</i>	Maquereau	MSD		338
<i>Canthidermis maculata</i>	Baliste moucheté	CNT		3042

Cinq espèces accessoires se démarquent par leur présence sur un grand nombre de calées : le requin soyeux, la daurade coryphène, la commère saumon, le maquereau et le baliste moucheté.

Les 4 tortues ont toutes été démaillées avec soin et remises efficacement à l'eau. Une tortue non identifiée a été prise dans la senne et remise à l'eau pendant que j'étais au faux pont à compter les rejets. Il s'agit très probablement d'une tortue verte d'après ce que j'en ai vu.

ANNEXE 1

CARACTERISTIQUES ET APPARAUX DE PECHE

Caractéristiques du navire

Date de construction : 2009
 Longueur Hors Tout : 89.40 **mètres**
 Largeur : 14.51 **mètres**
 Nombre de cuves à poissons : 8 cuves et 6 cales sèches
 Capacité des cuves à poissons : 40 tonnes
 Puissance du moteur principal : 5780 kW
 Vitesse en pointe : 19 **nœuds**
 Vitesse de prospection 14 **nœuds**

Équipements disponible à la passerelle

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Gyro-compas	1		
Loch	1		O
Radar de navigation	1		O
Radar « Oiseaux »	1		O
Sondeur	1		O
Sonar	1		O
Radios VHF	1		
Radios BLU			
INMARSAT	1		O
GPS	Plus de 1		O
Thermomètre enregistreur	1		O
VMS			
AIS (Automatic Identification System)			
Courantomètre			
Compas satellitaire			

Équipement de repérage et de suivi des bouées

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
GONIO pour bouées Ryokuseisha (radio HF)			
GONIO 400 pour bouées ARGOS			
Système de déclenchement-repérage des bouées HF avec GPS			
Systèmes de repérage des bouées SERPE (Ariane 2)			
Système de repérage Marine Instrument Thalos	1		O
Autres ...			

Équipement informatique

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)

Ordinateurs	7	O
Imprimante	1	O

Autres équipements

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Skiff	1	Puissance indéterminée	O
Senne	1	Longueur : 1650	O
Speed-boat	1		O
Jumelles (grosses fixes)	7	Grossissement X 25	O
Jumelles	8	Grossissement X 12	O
Bouées à bord (début marée)			O
Salabardes	1	Capacité : 7 m3	O

Remarques complémentaires

CARACTÉRISTIQUES DES ENGINS DE PÊCHE UTILISÉS À BORD						
<i>La senne</i>	Longueur (mètre)		Chute et chute utile (mètre)			Maillage (mm)
	1650		280 et 190			55
<i>La salabarde</i>	Diamètre (nombre de mailles)		Chute (nombre de mailles)	Maillage (mm)	Tonnage de la salabarde	
	180		20	55	pleine	Moyenne petite
<i>Le filet de rejet*</i>	Longueur (mètre)		Largeur (mètre)			Maillage (cm)

* sur les senneurs non équipés d'un dispositif de remonté automatique

DCP								
détenues à bord (à l'embarquement)			fabriqué à bord			mises à l'eau		
DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique	DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique	DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique
	35						3	
Pourcentage de calées effectuées sous DCP			récupérées			détenues à bord (au débarquement)		
DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique	DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique	DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique
		62 %					32	

Commentaire : Aucun DCP n'a été fabriqué à bord ni récupéré lors de cette première marée. Il y avait 35 DCP écologiques à bord de type D à l'embarquement, 3 ont été mis à l'eau sur cette marée. Le pourcentage de calées effectuées sous DCP est de 62 % tous types de DCP confondus.

Nombre de balises pour DCP					
détenues à bord (à l'embarquement)			mises à l'eau		
Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre	Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre
				23	
récupérées			détenues à bord (au débarquement)		
Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Balises de type indéterminé	Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre
		22			

Commentaire: Les balises détenues à bord avant l'embarquement sont toutes de type M3I.

ANNEXE 2

N° de calée		CODE		DATE	ZEE	Activités principales et observations marquantes					PHOTOS / VIDÉO
						Activité	observations marquantes	calée +	calée -	autre remarque	
			61	30-mars	Seychelles / Eparses	Pas de pêche					
22		81	61	31-mars	Seychelles	Pêche			1		
			61	01-avr	Seychelles	Pas de pêche					
			61	02-avr	Seychelles	Pas de pêche					
			61	03-avr	Seychelles / Eparses	Pas de pêche Glorieuses				Arrivée en ZEE Eparses à 12:53 UTC	
23	24	60	60	04-avr	Eparses	Pêche Glorieuses	2				
25	26	60	50	05-avr	Eparses / Mayotte	Pêche Glorieuses	1	1		Arrivée en ZEE Mayotte à 13:26 UTC	
27		50		06-avr	Mayotte	Pêche			1		
28		50		07-avr	Mayotte	Pêche	1				
29		50		08-avr	Mayotte	Pêche	1				
30		50		09-avr	Mayotte	Pêche	1				
31		70		10-avr	Madagascar	Pêche	1			Arrivée en ZEE Madagascar très tôt le matin (avant 02:00 UTC)	
32		70		11-avr	Madagascar	Pêche	1			Entrée en ZEE Mayotte à 08:20 UTC	
33		50		12-avr	Mayotte	Pêche	1				
34		50		13-avr	Mayotte	Pêche	1			Brève incursion en ZEE Madagascar en matinée ; Entrée en ZEE Mayotte à 22:00 UTC ; Entrée en ZEE Madagascar à 04:40 UTC	
35		70		14-avr	Madagascar	Pêche	1				
36	37	70	70	15-avr	Madagascar	Pêche	2			Entrée en ZEE Eparses à 20:03 UTC	
38		60		16-avr	Eparses	Pêche Juan de Nova	1				
			61	17-avr	Eparses / Mayotte	Pas de pêche Glorieuses				Entrée en ZEE Mayotte à 02:40 UTC ; Entrée en ZEE Comores à 06:42 UTC	

N° de calée			CODE		DATE	ZEE	Activités principales et observations marquantes					PHOTOS / VIDÉO
							Activité	observations marquantes	calée +	calée -	autre remarque	
39			71		18-avr	Comores	Pêche		1		Entrée en ZEE Tanzanie à 11:05 UTC	
40	41		90	90	19-avr	Tanzanie	Pêche		2			
42	43		90	90	20-avr	Tanzanie	Pêche		2		Brève incursion en ZEE Kenya	
			61		21-avr	Tanzanie / Kenya	Pas de pêche				Entrée en ZEE Kenya à 12:30 UTC	
			61		22-avr	Kenya / International	Pas de pêche				Entrée en ZEE XIN à 22:00 UTC	
			61		23-avr	International	Pas de pêche					
			61	81	24-avr	International / Seychelles	Pas de pêche				Entrée en ZEE Seychelles à 11:10 UTC	
44			81		25-avr	Seychelles	Pêche			1		
			61		26-avr	Seychelles	Pas de pêche					
			61		27-avr	Seychelles / International	Pas de pêche				Entrée en ZEE XIN à 17:40 UTC	
45			40		28-avr	International	Pêche		1			
46	47		40	40	29-avr	International	Pêche		2			
			61		30-avr	International	Pas de pêche					
			61		01-mai	International	Pas de pêche					
48			40		02-mai	International	Pêche			1		
			61		03-mai	International	Pas de pêche					
49			40		04-mai	International	Pêche		1			
50			40		05-mai	International	Pêche		1			
51			40		06-mai	International	Pêche		1			
			61	81	07-mai	International / Seychelles	Pas de pêche				Entrée en ZEE Seychelles dans la nuit du 7 au 8 mai	
			61		08-mai	Seychelles	Pas de pêche					
52	53	54	81	81	09-mai	Seychelles	Pêche		3			
			61		10-mai	Seychelles / International	Pas de pêche				Entrée ZEE XIN à 06:00 UTC	
55			40		11-mai	International	Pêche		1			

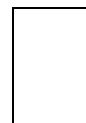
N° de calée	CODE	DATE	ZEE	Activités principales et observations marquantes					PHOTOS / VIDÉO
				Activité	observations marquantes	calée +	calée -	autre remarque	
		61	12-mai	International / Seychelles	Pas de pêche			Entrée en ZEE SYC	
		61	13-mai	Seychelles	Pas de pêche				
		61	14-mai	Seychelles	Pas de pêche				
		61	15-mai	Seychelles	Pas de pêche				
		61	16-mai	Seychelles	Pas de pêche				
		61	17-mai	Seychelles	Pas de pêche				
	61	42	18-mai	Seychelles	Transit / A quai				
		42	19-mai	Seychelles	A quai				
		42	20-mai	Seychelles	A quai				

Légende

40	A quai à la Réunion ou à Maurice
41	A quai à Madagascar
42	A quai aux Seychelles
51	Transit ou cap à Mayotte
61	En transit

40	En pêche en eaux internationales
50	En pêche à Mayotte
60	En pêche dans les Eparses
70	En pêche ZEE Madagascar
71	En pêche ZEE Comores
80	En pêche ZEE Maurice
81	En pêche ZEE Seychelles
90	En pêche ZEE Tanzanie
100	En pêche ZEE Kenya
81	En pêche ZEE Mozambique

Yellow	Passage sans pêche dans la ZEE Mayotte
Green	Passage sans pêche dans la ZEE des Eparses
Cyan	Passage sans pêche dans la ZEE Madagascar
Light Blue	Passage sans pêche dans la ZEE Comores
Orange	Passage sans pêche dans la ZEE Maurice
Magenta	Passage sans pêche dans la ZEE Seychelles
Brown	Passage sans pêche dans la ZEE Tanzanie
Olive Green	Passage sans pêche dans la ZEE Kenya
Dark Blue	Passage sans pêche dans la ZEE Mozambique
Light Green	Passage sans pêche en eaux internationales



Calée sur banc objet (fond blanc visible pour le numéro de calée et le type de calée (+ ou -))



Calée sur **banc libre** (fond mauve visible pour le numéro de calée et le type de calée)

3
4
11
12

Exemples ci-dessous

- 3 Calée n°3 sur banc objet, calée positive
- 4 Calée n°4 sur banc objet, calée **négative**
- 11 Calée n°11 sur banc libre, calée positive
- 12 Calée n°12 sur banc objet, calée **négative**

ANNEXE 3

Remarques particulières sur le déroulement de la mission

Difficultés rencontrées

La fonction d'observateur n'est pas forcément bien perçue par l'équipage de prime abord. La première difficulté a été d'expliquer que le rôle de l'observateur s'inscrit dans une démarche globale de conservation de la ressource, que le fait d'avoir un observateur à bord n'est ni une punition ni un contrôle. La connaissance des appareaux du bord a été très rapide, et aurait nécessité un peu plus de temps.

Les différents types de DCP nécessiteraient une demi-journée de formation, car il y a de toute évidence confusion et méconnaissance entre les différents types de DCP. A titre d'exemple, les radeaux non maillants mais constitués d'une toile en plastique et de contenants plastiques liés entre eux sont considérés par les marins comme radeaux écologiques, puisque les tortues ne sont pas maillées.

Les raisons du rejet de thonidés sont souvent mixtes pour chaque calée (poissons abîmés et poissons de petite taille), bien qu'il y ait eu une dominante de rejets de poissons abîmés pour cette première marée, cela se complique pour la deuxième marée.

La communication des informations prioritaires n'est pas automatique, comme c'est le cas pour la capture d'Istiophoridés. Si je suis au tri au faux-pont et à mon échantillonnage, la découpe a souvent lieu à ce moment, et je ne suis que relativement peu souvent informée (ce fait est surtout marquant en marée 2).

En outre, les horaires de shiffrage pouvant varier quelque peu, on a souvent avancé de 10 à 15 minutes l'heure annoncée, ce qui fait que j'ai raé une partie du shiffrage, et donc une partie du comptage de rejets.

L'organisation du travail est assez compliquée au faux-pont, puisque les caliers sont sommés de se dépêcher de nettoyer, je dois réaliser mes mesures dans l'urgence (ce fait est beaucoup moins prononcé pendant le shiffrage, ce qui implique qu'une forte part de mes mesures ait été réalisée pendant le shiffrage).

Au niveau de l'accueil et des relations avec l'équipage

Arrivée avec le capitaine et avant les officiers, j'ai d'abord rencontré l'autre bordée, qui avait beaucoup apprécié l'observateur qu'ils avaient eu à bord. J'ai dû en priorité effectuer la potasse de ma cabine, le précédent observateur (SFA) l'ayant laissée sale et en désordre. J'ai rencontré les membres d'équipage français au fur et à mesure de leur arrivée. Je me suis présentée brièvement quand un des mécaniciens m'a proposé de rejoindre une partie de l'équipe pour prendre un verre, et j'ai expliqué que c'était ma première marée. Ce détail n'a pas joué en ma faveur, j'ai fait mes preuves par la suite. J'ai eu droit à un accueil chaleureux et de la curiosité de la part de l'équipage.

Dans le codage et la saisie des informations

J'ai eu une adresse mail personnelle et sécurisée au bout du 3^{ème} jour à bord (le jeudi 12 mars).

Le logiciel Observe est assez intuitif, mais quand une action est complexe (exemple : visite de DCP, transfert de balise et renforcement DCP) il est difficile de savoir comment enregistrer l'action. Quand on se trompe dans les coordonnées, le logiciel est bloqué sur l'activité et on ne peut pas fermer l'action pour passer à autre chose. Si on supprime et que la calée a été enregistrée, on perd toutes les données. Il faudrait pouvoir laisser une action en suspens pour être corrigée après coup, et ne pas être bloquée par la suite. Le fichier CTOI est inexploitable et chronophage. Il pourrait être avantageusement remplacé par un export de données Observe dans un tableur. Pour le fichier pêche, la colonne estimation avant shiffrage ne m'a pas été utile, toutes les données que j'ai obtenues étaient après shiffrage.

Au niveau de l'échantillonnage des rejets (espèces et tailles)

Je n'ai pas échantilloné à la première calée, j'ai pris mes marques et organisé mon espace de travail. La difficulté principale réside dans le fait que le déroulement d'une calée sur le Franche Terre avec la bordée de Grégory Garo ne s'organise pas du tout comme cité dans le protocole. Le shiffrage n'a pour ainsi dire jamais lieu de nuit, mais le matin suivant, soit vers 8 heures (heure locale) s'il n'y a pas d'action de pêche, soit après le coulissement de la première action de pêche si elle a lieu tôt le matin (vers 6H30 heure

locale). Ainsi, quand on a pêché la veille et qu'il y a une calée le matin d'après, il faut assister au shiftage qui a lieu juste après la fin du coulissage, surveiller les rejets et les prises accessoires pendant le virage, puis descendre au faux pont au moment du salabardage (où ils vont mettre les tapis roulants en marche). Selon le tonnage de la calée de la veille, le shiftage prend du temps, et on rate une bonne partie du comptage de rejets de poissons maillés (virage). Pour en prendre en compte le plus possible on doit être au tri dès que le tapis commence à rouler.

Au niveau de l'échantillonnage des captures accessoires (espèces et tailles)

Les caliers indonésiens ont eu du mal à comprendre ce que je voulais comme poisson, il est important de leur montrer qu'on priorise les thons, mais qu'il faut de la variété : quand il manque une espèce, je me déplace et la prends moi-même dans le tapis, en lui montrant. On dépasse ainsi la barrière de la langue.

Suggestions d'amélioration

Adapter légèrement le protocole, en incluant les différentes possibilités de fonctionnement et en rappelant les priorités serait un avantage. Procurer tous les documents sur clé au début de la formation, afin qu'on se familiarise assez vite avec les différents fichiers. Nous permettre de mettre au point une méthode de travail, certains obspec l'ont fait l'an dernier et cela permet d'optimiser son temps et de ne pas se laisser déborder.

Partie 2



Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Ocean Indien



Sommaire

CARACTERISTIQUES ET APPARAUX DE PECHE

Activités en ZEE des Seychelles

Activités en ZEE de Madagascar

Activités en ZEE des Comores

Activités en ZEE de Tanzanie

Activités dans les eaux internationales

CARACTERISTIQUES ET APPARAUX DE PECHE

Caractéristiques du navire

Date de construction : 2009
Longueur Hors Tout : 89.40 mètres
Largeur : 14.51 mètres
Nombre de cuves à poissons : 8 cuves et 6 cales sèches
Capacité des cuves à poissons : 40 tonnes
Puissance du moteur principal : 5780 kW
Vitesse en pointe : 19 nœuds
Vitesse de prospection 14 nœuds

Équipements disponible à la passerelle

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Gyro-compas	1		
Loch	1		O
Radar de navigation	1		O
Radar « Oiseaux »	1		O
Sondeur	1		O
Sonar	1		O
Radios VHF	1		
Radios BLU			
INMARSAT	1		O
GPS	Plus de 1		O
Thermomètre enregistreur	1		O
VMS			
AIS (Automatic Identification System)			
Courantomètre			
Compas satellitaire			

Équipement de repérage et de suivi des bouées

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
GONIO pour bouées Ryokuseisha (radio HF)			
GONIO 400 pour bouées ARGOS			
Système de déclenchement-repérage des bouées HF avec GPS			
Systèmes de repérage des bouées SERPE (Ariane 2)			
Système de repérage Marine Instrument Thalos	1		O
Autres ...			

Équipement informatique

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Ordinateurs	7		O
Imprimante	1		O

Autres équipements

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Skiff	1	Puissance indéterminée	O
Senne	1	Longueur : 1650	O
Speed-boat	1		O
Jumelles (grosses fixes)	7	Grossissement X 25	O
Jumelles	8	Grossissement X 12	O
Bouées à bord (début marée)			O
Salabardes	1	Capacité : 7 m3	O

Remarques complémentaires

CARACTÉRISTIQUES DES ENGINS DE PÊCHE UTILISÉS À BORD						
<i>La senne</i>	Longueur (mètre)		Chute et chute utile (mètre)			Maillage (mm)
	1650		280 et 190			55
<i>La salabarde</i>	Diamètre (nombre de mailles)		Chute (nombre de mailles)	Maillage (mm)	Tonnage de la salabarde	
	180		20	55	pleine	Moyenne petite
<i>Le filet de rejet*</i>	Longueur (mètre)		Largeur (mètre)			Maillage (cm)

* sur les senneurs non équipés d'un dispositif de remonté automatique

DCP									
détenues à bord (à l'embarquement)			fabriqué à bord			mises à l'eau			
DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique	DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique	DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique	
	35							3	
Pourcentage de calées effectuées sous DCP			récupérées			détenues à bord (au débarquement)			
DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique	DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique	DCP éco type C	DCP éco type D	DCP non écologique	
		62 %						32	

Commentaire : Aucun DCP n'a été fabriqué à bord ni récupéré lors de cette première marée. Il y avait 35 DCP écologiques à bord de type D à l'embarquement, 3 ont été mis à l'eau sur cette marée. Le pourcentage de calées effectuées sous DCP est de 62 % **tous types de DCP confondus.**

Nombre de balises pour DCP					
détenues à bord (à l'embarquement)			mises à l'eau		
Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre	Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre
				23	
récupérées			détenues à bord (au débarquement)		
Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Balises de type indéterminé	Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre
		22			

Commentaire: Les balises détenues à bord avant l'embarquement sont toutes de type M3I.

SYC		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
	SEYCHELLES	21/03/2015		03/04/2015	12 :53
		24/04/2015	11 :10	27/04/2015	17 :40
Navire	Franche Terre	08/05/2015	11 :00	10/05/2015	06 :00
Observateur	Quemin	12/05/2015			

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	3	2	9	0	13
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
TOTAL	3	2	9	0	13
TOTAL Production		22			

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0	1.155	0	1.155	1.65
BET	0	0.008	0	0.008	
SKJ	0	0.476	0	0.476	
Auxides	0	0.002	0	0.002	
Autres	0	0.009	0	0.009	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejétés vivants	Total rejétés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0	0/20	0	0	20
DKK	0	0	0	0	0
RHN	0	0	0	0	0
TUG	0	1/0	0	1	0
BLM	0	0	0	0	0

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)		
Pêches		5
Visites		5
Changements de balises		25
Balisage d'un objet		2
Récupération de balises avec le DCP		0
Récupération de balise et abandon de DCP		0

REMARQUES
Il y a 0.685 tonnes de rejets d'espèces accessoires pour la ZEE Seychelles. A l'inverse de Mayotte, il y a beaucoup de transferts de balises et significativement moins d'épaves naturelles.

CALLEE	date	POSITION JOUR		ZEE de la pêche	Code article	Coopérat	Abbacore YFT	Listao SKO	Production (pois)		TOTAL ALB	Gammon	TOTAL	Abbacore	Listao	Patudo	Gemone	Aude trazard	thonine orientale	Autre	TOTAL		
		DEBIT	FIN						poids estimé	chiffage													
									YFT	SKO													
22	31-mars	03'06 54°44	04'07 53°15	route	121	SIC	DCP	oil	0	0	0	0	0	0	0,308	0,127	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,435	
44	25-avr	04'32 51°21	05'30 52°23	dénie		SIC	DCP	oil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
52	09-mai	01°48 S, 52°44	01°19 S, 53°30	dénie		SIC	DCP	non	6	2	0	0	0	0	0,125	0,009	0,001	0	0,001	0	0	0,136	
53	09-mai	01°48 S, 52°44	01°19 S, 53°30	dénie		SIC	DCP	non	1	6	0	0	0	0	0,282	0,048	0,003	0	0	0	0,004	0,347	
54	09-mai	01°48 S, 52°44	01°19 S, 53°30	dénie		SIC	DCP	non	2	5	0	0	0	0	0,43	0,292	0,004	0	0,001	0	0,005	0,732	
TOTAL									9	13	0	0	0	0	22	1,155	0,476	0,008	0	0,002	0	0,009	1,160

CALLEE	date	POSITION JOUR		ZEE de la pêche	Code article	Coopérat	Vieille de bois	Dorade	Commercie	Thazard	Baracuda	Marlin noir	Marlin Bleu	TOTAL	Dorade complète	TOTAL	captures accessoires (Non détaillées) (pois)						captures acc.		
		DEBIT	FIN																						
22	31-mars	03'06 54°44	04'07 53°15	route	121	SIC		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	25-avr	04'32 51°21	05'30 52°23	dénie		SIC		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52	09-mai	01°48 S, 52°44	01°19 S, 53°30	dénie		SIC		0	0,016	0,01	0	0	0	0,116	0	0,063	0	0,005	0	0	0	0	0,005	0,1762	
53	09-mai	01°48 S, 52°44	01°19 S, 53°30	dénie		SIC		0	0,0247	0,13	0,00708	0	0	0,1673	0	0,121	0,0062	0,03	0,005	0	0	0	0	0,005	0,3541
54	09-mai	01°48 S, 52°44	01°19 S, 53°30	dénie		SIC		0	0,0761	0,00303	0	0	0,00262	0	0	0,0792	0	0,0067	0,0078	0,0264	0,0015	0	0	0	0,00338
TOTAL								0	0,104	0,2613	0,00709	0	0	0,38131	0	0,907	0,0024	0,05762	0,0025	0	0	0	0,2542	0,6353	

CALLEE	date	POSITION JOUR		ZEE de la pêche	Code article	Coopérat	VIEILLE de la pêche	FAL	0,3S	PLS	RMB	FAL	VIEILLE	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	dans les	MORT	VIVANT	captures acc.		
		DEBIT	FIN																						
22	31-mars	03'06 54°44	04'07 53°15	route	121	SIC		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	25-avr	04'32 51°21	05'30 52°23	dénie		SIC		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52	09-mai	01°48 S, 52°44	01°19 S, 53°30	dénie		SIC		7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53	09-mai	01°48 S, 52°44	01°19 S, 53°30	dénie		SIC		4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
54	09-mai	01°48 S, 52°44	01°19 S, 53°30	dénie		SIC		9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL																									

Respect des résolutions et recommandations CTOI						
N.o	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté	

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	N.o	
Présence à bord des licences de pêche	4	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	N.o	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	5	Il s'agit de radeaux en matériau naturel (bambou et cordage en fibres naturelles), non maillants.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	2	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	4	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	N.o	
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejettés en mer	4	Les contenants existent, mais chacun fait un peu ce qu'il veut, le non recyclable (notamment emballages et pots de yaourts) se retrouve souvent dans la poubelle de déchets putrescibles. Le problème ne vient pas de l'absence de contenants spécifiques, mais du manque de lisibilité et d'application de ce tri.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	5	Une tortue verte pêchée le 25 avril 2015. Elle a été manipulée avec précaution et remise à l'eau en bon état.
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	3	Les 20 requins soyeux pêchés sont considérés comme morts, soit parce que passés par le tapis de rejets, soit parce que leur état au maillage sur le faux pont ne laissait pas planer de doute sur leurs faibles chances de survie

Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.o	Pas de capture de requin renard
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	1	Rejets de thons en ZEE Seychelles : 1,65 tonnes, soit 7,5 % du tonnage de capture de thons. La quantité relative de rejet est importante. Il y a eu beaucoup de rejets pour la calée du 31 mars (nulle) et pour la calée n° 54 du 9 mai.
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	2	Des rejets de thons majeur, les espèces non cibles sont systématiquement rejetées sauf quand elles sont utilisées pour la cuisine du bord ou pour la cuisine des matelots (indonésiens et malgaches).

Respect des résolutions et recommandations CTOI						
N.o	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté	

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	N.o	
Présence à bord des licences de pêche	4	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	N.o	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	5	Il s'agit de radeaux en matériau naturel (bambou et cordage en fibres naturelles), non maillants.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	2	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	4	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	N.o	
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer	4	Les contenants existent, mais chacun fait un peu ce qu'il veut, le non recyclable (notamment emballages et pots de yaourts) se retrouve souvent dans la poubelle de déchets putrescibles. Le problème ne vient pas de l'absence de contenants spécifiques, mais du manque de lisibilité et d'application de ce tri.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	N.o	Pas de tortue pêchée en ZEE Eparses

Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	N.o	Les 10 requins pêchés sont tous passés en tapis de rejet, ils sont donc considérés comme morts.
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.o	Pas de capture de requin renard
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	3	Rejets de thons en ZEE Eparses : 0.434 tonnes, soit 0.7 % du tonnage de capture de thons. La quantité relative de rejet est faible sur la ZEE Eparses.
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	2	Des rejets de thons majeur, les espèces non cibles sont systématiquement rejetées sauf quand elles sont utilisées pour la cuisine du bord ou pour la cuisine des matelots (indonésiens et malgaches).

Respect des résolutions et recommandations CTOI						
N.o	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté	

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	N.o	
Présence à bord des licences de pêche	4	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	N.o	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmûlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	5	Il s'agit de radeaux en matériau naturel (bamboo et cordage en fibres naturelles), non maillants.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	2	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	4	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	N.o	
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejettés en mer	4	Les contenants existent, mais chacun fait un peu ce qu'il veut, le non recyclable (notamment emballages et pots de yaourts) se retrouve souvent dans la poubelle de déchets putrescibles. Le problème ne vient pas de l'absence de contenants spécifiques, mais du manque de lisibilité et d'application de ce tri.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	5	Une tortue imbriquée pêchée le 8 avril 2015. Elle a été manipulée avec précaution et remise à l'eau en bon état.

Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	3	Les 16 requins soyeux péchés sont considérés comme morts, soit parce que passés par le tapis de rejets, soit parce que leur état au maillage sur le faux pont ne laissait pas planer de doute sur leurs faibles chances de survie
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.o	Pas de capture de requin renard
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	3	Rejets de thons en ZEE Mayotte : 1,673 tonnes, soit 1,8 % du tonnage de capture de thons. La quantité relative de rejet est relativement faible.
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	2	Des rejets de thons majeur, les espèces non cibles sont systématiquement rejetées sauf quand elles sont utilisées pour la cuisine du bord ou pour la cuisine des matelots (indonésiens et malgaches).

MDG		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
Madagascar		10/04/2015		11/04/2015	08 :20
14/04/2015		04 :40		15/04/2015	20 :03
Navire	Franche Terre				
Observateur	Quemin				

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	5	0	49	3	42
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
TOTAL	5	0	49	3	42
TOTAL Production			94		

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0	0.124	0	0.124	0.39
BET	0	0.016	0	0.016	
SKJ	0	0.135	0	0.135	
Auxides	0	0.113	0	0.113	
Autres	0	0.002	0	0.002	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejétés vivants	Total rejétés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0	0/9	0	0	9
DKK	0	0	0	0	0
RHN	0	0	0	0	0
TUG	0	1/0	0	1/0	0
BLM	0	0/9	0	0	9

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)		
Pêches		2
Visites		2
Changements de balises		9
Balisage d'un objet		1
Récupération de balises avec le DCP		0
Récupération de balise et abandon de DCP		0

REMARQUES

Les rejets de capture accessoire sont de 0.173 tonnes.

CALLE	POSITION/DIJOIR		NUIT	DISTANCE parcourue dans la journée	captures accessoires (tous types)										captures accessoires (non utilisables) (poids)										
	DEBUT	FIN			Vieille de bois	Thazard	Barracuda	Marlin noir	Narval bleu	TOTAL	Donade	coriopée	DOL	CNT	ALM	MSD	USE	BAO	YTL	CVS	KTC	GXR	BTS	TOTAL	accessoires
31	10:20	13:44	47°16'	14:31	46°28'	dérive	MDG	0	0,02289	0,0388	0	0	0	0,0768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0769
32	11:20	14:07	47°47'	13:56	45°44'	dérive	MDG	0,01363	0,0116	0	0	0	0,0463	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0453
35	14:20	14:55	43°49'	15:11	43°19'	dérive	MDG	0	0	0	0	0	0	0,00067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0067
36	15:20	15:57	43°45'	15:32	43°45'	dérive	MDG	0	0,0152	0	0	0	0	0,0152	0	0	0,0355	0	0	0	0	0	0	0	0,0108
37	15:30	15:57	43°48'	15:32	43°45'	dérive	MDG	0	0,0236	0,0186	0	0	0	0,0236	0,013	0,00201	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0451
							0,0003	0,02205	0,0874	0	0	0	0	0,12248	0,013	0,0318	0	0,00938	0	0	0	0,0025	0	0	0,0506

Captures et rejets dans la ZEE Madagascar

Respect des résolutions et recommandations CTOI						
N.o	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté	

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	N.o	
Présence à bord des licences de pêche	4	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	N.o	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	5	Il s'agit de radeaux en matériau naturel (bamboo et cordage en fibres naturelles), non maillants.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	2	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	4	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	N.o	
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer	4	Les contenants existent, mais chacun fait un peu ce qu'il veut, le non recyclable (notamment emballages et pots de yaourts) se retrouve souvent dans la poubelle de déchets putrescibles. Le problème ne vient pas de l'absence de contenants spécifiques, mais du manque de lisibilité et d'application de ce tri.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	5	Une tortue verte pêchée le 11 avril 2015. Elle a été manipulée avec précaution et remise à l'eau en bon état.
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	3	Les 9 requins soyeux pêchés sont considérés comme morts, soit parce que passés par le tapis de rejets, soit parce que leur état au maillage sur le faux pont ne laissait pas planer de doute sur leurs faibles chances de survie

Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.o	Pas de capture de requin renard
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	4	Tout est consigné, mais quelques incohérences entre les estimations de captures.
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	4	Rejets de thons en ZEE Madagascar : 0,39 tonnes, soit 0,4 % du tonnage de capture de thons. La quantité relative de rejet est faible.

COM		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
	COMORES	17/04/2015	06 :42	18/04/2015	11 :05
Navire	Franche Terre				
Observateur	Quemin				

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	1	0	5	1	4
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
TOTAL	1	0	5	1	4
TOTAL Production		10			

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0	0.143	0	0.143	0.243
BET	0	0.038	0	0.038	
SKJ	0	0.061	0	0.061	
Auxides	0	0.001	0	0.001	
Autres	0	0	0	0	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejétés vivants	Total rejétés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0	10	0	0	10
DKK	0	0	0	0	0
RHN	0	0	0	0	0
TUG	0	0	0	0	0
BLM	0	0	0	0	0

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)		
Pêches		1
Visites		0
Changements de balises		0
Balisage d'un objet		0
Récupération de balises avec le DCP		0
Récupération de balise et abandon de DCP		0

REMARQUES
Il y a 0.584 tonnes de rejets d'espèces accessoires en ZEE Comores.

CALLEE	date	POSITION JOUR		DISTANCE parcourue dans la journée	ZEE de la pêche	Code baleine	Coup n°	PRODUCTION (pois)						REJET Thoriés (pois)																	
								Abacuc		Listao		Paulo		Geron		TOTAL		Abacuc		Listao		Autide rochei		thonin orientale							
		DEBUT	FIN					YFT	SKU	BET	ALB					YFT	SKU	BET	ALB	FRI	BLT	KAW									
38	18-avr	10°16'43"10	08°23'42"14	Route	129	COM	DGP	101								10	0	0	0.000	0.000	0.000	0.000	0.243								
Captures accessoires (NON variétés) (pois)																															
CALLEE	date	POSITION JOUR		DISTANCE parcourue dans la journée	ZEE de la pêche	Code baleine	Coup n°	Captures accessoires (variétés) (pois)						captures acc.						Captures acc.											
								Vieille de bois		Duriale		Commeile		Thazard		Baracuda		Marlin noir		Marlin Bleu		TOTAL		Duriale		comptene					
		DEBUT	FIN					LOB	COH	ELP	WAK	SPB	BUM	BLW	BLW	CNT	ALW	MSD	USE	B40	YTL	CJS	KYC	BTS	CXK						
38	18-avr	10°16'43"10	08°23'42"14	Route	129	COM	DGP	101																							
Captures accessoires (NON variétés) (pois)																							Non variétée								
CALLEE	date	POSITION JOUR		DISTANCE parcourue dans la journée	ZEE de la pêche	Code baleine	Coup n°	ELASIOBRANCHES en morte						ELASIOBRANCHES en morte						ELASIOBRANCHES en morte		ELASIOBRANCHES en morte		ELASIOBRANCHES en morte							
								FAL		OS		PLS		RIM		RIB		FAL		FAL		FAL		FAL							
		DEBUT	FIN					MORT	WIANI	MORT	WIANI	MORT	WIANI	MORT	WIANI	MORT	WIANI	MORT	WIANI	MORT	WIANI	MORT	WIANI	MORT	WIANI						
38	18-avr	10°16'43"10	08°23'42"14	Route	129	COM	DGP	101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						

Captures et rejets en ZEE des Comores

Respect des résolutions et recommandations CTOI						
N.o	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté	

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	N.o	
Présence à bord des licences de pêche	4	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	N.o	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	5	Il s'agit de radeaux en matériau naturel (bambou et cordage en fibres naturelles), non maillants.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	2	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	4	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	N.o	
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejettés en mer	4	Les contenants existent, mais chacun fait un peu ce qu'il veut, le non recyclable (notamment emballages et pots de yaourts) se retrouve souvent dans la poubelle de déchets putrescibles. Le problème ne vient pas de l'absence de contenants spécifiques, mais du manque de lisibilité et d'application de ce tri.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	N.o	
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	3	Les 10 requins soyeux péchés sont considérés comme morts, soit parce que passés par le tapis de rejets, soit parce que leur état au maillage sur le faux pont ne laissait pas planer de doute sur leurs faibles chances de survie

Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.o	Pas de capture de requin renard
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	4	
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	3	Rejets de thons en ZEE Comores : 0,39 tonnes, soit 2,4 % du tonnage de capture de thons, ce qui n'est pas négligeable.

TZA		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
Tanzanie		18/04/2015	11 :05	21/04/2015	12 :30
Navire	Franche Terre				
Observateur	Quemin				

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	4	0	52	0	9
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
TOTAL	4	0	52	0	9
TOTAL Production			61		

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0	1.22	0	1.22	1.417
BET	0	0.054	0	0.054	
SKJ	0	0.143	0	0.143	
Auxides	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejétés vivants	Total rejétés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0	3/29	0	3	29
DKK	0	0	0	0	0
RHN	0	0	0	0	0
TUG	0	0	0	0	0
BLM	0	0	0	0	0

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)		
Pêches		4
Visites		7
Changements de balises		2
Balisage d'un objet		0
Récupération de balises avec le DCP		0
Récupération de balise et abandon de DCP		0

REMARQUES
Il y a 1.76 tonnes de rejets d'espèces accessoires en ZEE Tanzanie.

Captures et rejets dans la ZEE Tanzanie

Respect des résolutions et recommandations CTOI						
N.o	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté	

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	N.o	
Présence à bord des licences de pêche	4	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	N.o	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	5	Il s'agit de radeaux en matériau naturel (bambou et cordage en fibres naturelles), non maillants.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	2	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	4	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	N.o	
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejettés en mer	4	Les contenants existent, mais chacun fait un peu ce qu'il veut, le non recyclable (notamment emballages et pots de yaourts) se retrouve souvent dans la poubelle de déchets putrescibles. Le problème ne vient pas de l'absence de contenants spécifiques, mais du manque de lisibilité et d'application de ce tri.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	3	Une tortue marine avait été démaillée et mise sur le pont, j'étais alors au tri au faux-pont et malgré mon insistance les marins sont venus me chercher trop tard, alors que c'est ma priorité. En général, ils n'oublient pas que je dois voir la tortue.
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	3	29 requins soyeux pêchés sont considérés comme morts et 3 sont relâchés vivants (au filet).

Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.o	Pas de capture de requin renard
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	4	
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	3	Rejets de thons en ZEE Tanzanie : 1,417 tonnes, soit 2,3 % du tonnage de capture de thons, ce qui n'est pas négligeable.

XIN		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
	Eaux internationales	28/04/2015		08/05/2015	
		10/05/2015	06 :00		
Navire	Franche Terre				
Observateur	Quemin				

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	1	0	0	0
Bancs objets	7	0	45	1	24
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
TOTAL	7	1	45	1	24
TOTAL Production			61		

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0.299	2.335	0	2.634	4.06
BET	0	0.032	0	0.032	
SKJ	0.242	1.142	0	1.384	
Auxides	0	0.003	0	0.003	
Autres	0	0.007	0	0.007	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejétés vivants	Total rejétés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0	18	0	3	18
DKK	0	0	0	0	0
RMB	0	1/0	0	1	0
TUG	0	0	0	0	0
BUM	0	0/2	0	0	2

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)		
Pêches		2
Visites		3
Changements de balises		24
Balisage d'un objet		6
Récupération de balises avec le DCP		2
Récupération de balise et abandon de DCP		0

REMARQUES
Il y a 1.823 tonnes de rejets d'espèces accessoires lors des calées en eaux internationales. Deux marlins bleus et une raie manta ont été pris dans la senne.

CALLEE	date	POSITION JOUR		DISTANCE parcourue dans la journée	ZEE de la pêche	Code valée	Coup nul	PRODUCTION (pois)						REJET (tonnes/jours)																									
		DEBUT	FIN					Altacore		Listao		Patudo		Gemone		TOTAL		Altacore		Listao		Patudo		Gemone		Autre thazard		Autre roché		thonine orientale		AUTRE		TOTAL					
								YFT	clittinge	SKJ	poids estimé	utilisé	BET	clittinge	poids estimé	utilisé	ALB	poids estimé	utilisé	YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	BLT	KAN													
45	28-avr	03°51' 61°15'	02°43' 52°23'	dérive	XIN	DCP	non	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,39	0,64	0	0	0	0	0	0	0	0	0,454									
46	29-avr	02°43' 62°14'	01°36' 53°16'	dérive	XIN	DCP halvel	non	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,477	0,75	0,007	0	0	0	0	0	0	0	0,669									
47	29-avr	02°43' 62°14'	01°36' 53°16'	dérive	XIN	DCP	non	3	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,085	0,45	0	0	0	0	0	0	0	0	0,13									
48	02-mai	00°29'N ; 56°17'	01°20'N ; 54°41'	dérive	XIN	barrière	oli	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,239	0,242	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,541									
49	04-mai	01°18'N ; 51°42'	01°20'N ; 51°12'	dérive	XIN	DCP	non	23	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,24	0,32	0,234	0,013	0	0,002	0	0	0,003	0	0	0,572									
50	05-mai	01°30'N ; 51°17'	01°43'N ; 49°37'	dérive	114	XIN	DCP halvel	non	12	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0,756	0,465	0,009	0	0,001	0	0,004	0	0	0,004	0	1,175									
51	06-mai	00°46'N ; 49°34'	00°10'N ; 48°32'	dérive	XIN	DCP	non	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,17	0,63	0	0	0	0	0	0	0	0	0,333										
55	11-mai	01°12'N ; 53°45'	00°39'N ; 57°09'	dérive	XIN	DCP	non	3	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,137	0,666	0,003	0	0	0	0	0	0	0	0	0,196									
								45	24	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,234	1,384	0,032	0,000	0,003	0,000	0,007	0,000	0,000	0,000	4,060										

Captures et rejets dans les eaux internationales

structures et rejets dans les eaux internationales

Respect des résolutions et recommandations CTOI								
N.o	0	1	2	3	4	5		
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer		Généralement respecté	Parfaitement respecté		
	NOTE	Remarques						
Fonctionnement VMS	N.o							
Présence à bord des licences de pêche	4							
Journal de pêche spécifique de la CTOI	N.o							
DCP marqués	5							
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5							
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	5	Il s'agit de radeaux en matériau naturel (bambou et cordage en fibres naturelles), non maillants.						
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5							
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	2							
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	4							
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	N.o							
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejettés en mer	4	Les contenants existent, mais chacun fait un peu ce qu'il veut, le non recyclable (notamment emballages et pots de yaourts) se retrouve souvent dans la poubelle de déchets putrescibles. Le problème ne vient pas de l'absence de contenants spécifiques, mais du manque de lisibilité et d'application de ce tri.						
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5							
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	5	Une tortue imbriquée a été remise à l'eau le 24 avril dans les eaux internationales, elle était énergique.						
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	3	18 requins soyeux pêchés sont considérés comme morts.						

Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.o	Pas de capture de requin renard
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	4	
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	1	Rejets de thons dans les eaux internationales : 4,06 tonnes, soit 6,6 % du tonnage de capture de thons, ce qui est beaucoup